

COMITÉ DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 ZPS DU BOIS DES AYES
11 avril 2013 – Villard Saint-Pancrace
Relevé de discussions

Présents :

Laurence Fine – présidente COPIL ZPS du Bois des Ayes
Bernard Colombar – Mairie Villard Saint-Pancrace
François Boulanger – Mairie Villard Saint-Pancrace
Michel Chatelain – Arnica montana
Claude rémy – Rapporteur scientifique Document d’objectifs ZPS du Bois des Ayes
David Douncend Fédération départementale de pêche 05
Eric Bellon – AAPMA Briançon
Christophe Ruth – Office national des forêts
Paul Blanchon – Office national des forêts
Vanessa Fine – Ligue pour la protection des oiseaux
Olivier Eyraud – Société Alpine de protection de la Nature
Jean-Claude Magne – CD CAF
Jessica Charrier – ONCFS cellule territoriale
Nathalie Girard – Chambre d’Agriculture des Hautes-Alpes
Richard Borel – Eleveur bovin
Ludovic Sallée – ONCFS Service départemental
Alain Gonnet – Président Société de chasse de Villard Saint-Pancrace
Claudine Potin – DDT 05 SEEF
Gérard Allemand – DDT 05 SEEF
Anne Goussot – PNRQ Animatrice ZSC Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette
Jean-Baptiste Portier – PNRQ Animateur ZPS Bois des Ayes

Excusés :

Sous-Préfecture
Mme Monique Estachy – Conseillère générale du canton de Briançon Sud
Philippe Gillot - CRAVE et Expert Qualifié Natura 2000
Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance
Centre d’Etude et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
Centre Régional de la Propriété Forestière
Service territorial de l’Architecture et du Patrimoine

Jean-Baptiste Portier présente un diaporama rappelant tout d’abord les caractéristiques et l’historique du site Natura 2000 ZPS du Bois des Ayes puis les actions engagées depuis le précédent COPIL (16 septembre 2011), enfin les perspectives d’actions pour 2013/2014.

Discussions :

Jean-Baptiste Portier rappelle que cette réunion est le comité de pilotage du site ZPS du Bois des Ayes uniquement et non celui de la ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette. Si lors de cette réunion il y a validation de la charte Natura 2000 travaillée en groupe commun ZSC/ZPS, celle-ci ne portera donc que sur le site ZPS du Bois des Ayes. Pour le site ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette cette charte sera validée lors d'un prochain comité de pilotage du site.

Claudine Potin, en réponse à Claude Rémy, signale qu'une étude chouettes forestières à hauteur de 10 000 euros va pouvoir être prévue en priorité sur les ZPS du département grâce à des fonds provenant de la DREAL PACA. L'extension aux sites ZSC qui peuvent, pour certains, abriter ces chouettes dépendra du restant de l'enveloppe disponible. Claude Rémy demande à pouvoir être consulté sur le protocole utilisé en tant que rapporteur scientifique du site. Claudine Potin précise que l'étude sera commandée par la mairie de Chorges en tant que structure engageant l'animatrice départementale des sites Natura 2000. Mme Potin demandera à l'animatrice départementale de faire part à M. Rémy du projet.

Bernard Colomban demande pourquoi il n'est pas prévu une étude sur les déplacements saisonniers du Tétrasyre, espèce finalement peu connue sur le site.

Christophe Ruth rappelle que l'on a beaucoup d'information sur l'espèce grâce notamment aux suivis OGM (comptage chant et chien arrêt), à l'étude ONF sur l'habitat de reproduction et le diagnostic agri-faune réalisé par la Fédération de Chasse du département.

Jessica Charrier ajoute que les suivis actuels aux chants et au chien d'arrêt sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne pour divers objectifs : nationalement pour avoir un suivi de la répartition de l'espèce et de son état de conservation général ; localement pour définir les plans de chasses départementaux. Si d'autres suivis sont réalisés, il faut en préciser les objectifs réels.

M. Colomban estime qu'un suivi des déplacements de ces oiseaux serait à réaliser afin de connaître les zones d'hivernages au regard de la fréquentation croissante de la commune par les skieurs de randonnée.

Mme Charrier évoque les protocoles réalisés actuellement sur le département par l'ONCFS et la FDC 05 qui consiste en un diagnostic des zones d'hivernages du tétras-lyre via la géolocalisation de crottiers.

Richard Borel estime qu'il est avant tout primordial d'informer les pratiquants de ski de randonnée sur la problématique.

Ludovic Sallée rappelle que les diagnostics de zones d'hivernage de tétras sont réalisés aux printemps et été sur demande des sociétés de chasse à la FDC 05. Mis en parallèle avec la fréquentation en ski de randonnée cela peut permettre de mettre en place des zones en défens type vallon du Fournel ou Ristolas. Il invite donc la société de chasse locale à contacter la FDC 05 à cet effet.

Jean-Baptiste Portier estime que pour reproduire les exemples de mise en défens précités, il est nécessaire de réaliser deux diagnostics : l'un concernant les zones d'hivernage de tétras, l'autre concernant la fréquentation hivernale des zones d'hivernages connues. Ce n'est qu'à la conjonction d'une zone intéressante pour l'hivernage du tétras et d'une fréquentation humaine en période hivernale jugée trop importante qu'il convient de réfléchir à la mise en défens de la zone d'hivernage. Pas en ne réalisant uniquement le diagnostic des zones d'hivernage du tétras.

Concernant les actions menées en 2012, Jean-Baptiste Portier a détaillé en particulier les projets de contrats Natura 2000 qui ont été envisagés sur la ZPS mais qui n'ont pas pu aboutir, car les surfaces concernées font l'objet d'une déclaration à la PAC. Claudine Potin souligne qu'il n'est pas possible actuellement de percevoir des financements pour des contrats Natura 2000 sur des terrains déclarés à la PAC qui font ou peuvent faire l'objet de financements. En contact régulier avec les animateurs des sites, Claudine Potin a fait remonter un certain nombre de questionnements liés à ces projets de contrats au niveau du ministère et est en attente de réponses.

A la question de Jean-Baptiste Portier concernant la possibilité de ne pas déclarer à la PAC des zones utilisées par les éleveurs, Nathalie Girard signale que cela est impossible.

Mme Fine estime qu'en dehors des zones déclarées à la PAC, dans la ZPS du Bois des Ayes, il est impossible de réaliser de contrats pour la commune.

De plus, Mme Fine souligne que pour les déclarations PAC et les MAE, la commune n'est pas consultée. Cela a notamment été le cas pour la MAE consistant au report du pâturage au 15 août pour le tétras-lyre dans le bois. M. Ruth souligne le manque de concertation pour la déclaration PAC et que cela peut être en contradiction avec le code forestier. L'ONF peut pour diverses raisons, notamment régénération forestière, interdire localement le pâturage en sous-bois. Mme Girard estime que cela peut créer des problèmes pour l'agriculteur concerné.

M. Portier trouve que

Mme Potin signale que d'autres financements sont à trouver. Elle donne l'exemple du financement supplémentaire pour l'étude chouettes. Toutefois, la DREAL PACA ne financera pas d'autres études. En effet, pour la réalisation du document d'objectifs il y a déjà eu un inventaire précis commandé par la DREAL.

Plusieurs personnes de l'assemblée pointent la potentielle « concurrence » MAE/Contrat Natura 2000 sur une zone donnée. **M. Portier rappelle qu'administrativement ce n'est pas la MAE qui empêche de signer des contrats Natura 2000 mais la déclaration PAC.**

Mme Potin signale qu'il y a peu de contrôle MAE mais que, quand il y en a, ceux-ci sont contraignants et rigoureux.

Concernant la validation de la charte Natura 2000 pour le site ZPS du Bois des Ayes :

- la Fédération de pêche des Hautes-Alpes et l'association de pêche locale souhaite que soit retiré du document toute mention concernant les lâchers piscicoles
- suite à la demande de la LPO, le report des activités sylvicoles au-delà du 15 août sera remis dans les engagements, uniquement pour la ZPS du Bois des Ayes et pas pour le site ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette
- Nathalie Girard souhaite revenir sur certains points mentionnés dans la charte et relatifs aux activités agricoles. Elle mentionne notamment que certains points stipulés dans la charte font l'objet de financements au travers de certaines MAE. Elle souhaite donc retirer ces points de la charte pour éviter tout quiproquo concernant la rémunération de la MAE et la non-rémunération des engagements souscrits lors de la signature de la charte.
- M. Ruth signale que pour les plantations en milieux forestiers, il souhaiterait que la liste d'espèces indigènes soit étendue au Pin noir pour la ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette, mais pas pour la ZPS du Bois des Ayes.
- Claude Rémy souhaite que l'accès aux parcelles pour les opérations d'inventaire et de suivi des habitats et d'espèces soit également possible aux personnes désignées par le Comité scientifique régional de protection de la nature (CSRPN).
- **en l'état, la charte n'est donc pas validée par le COPIL ZPS du Bois des Ayes. Il est prévu que la validation soit faite simultanément avec le site de la ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette en COPIL mutuel, sous réserve des modifications demandées pour le même document dans ce dernier site.**

Concernant l'intégration de la LPO dans le COPIL :

- Claude Rémy et Michel Chatelain expriment leur réserve concernant leur intégration notamment en raison d'une sollicitation d'un représentant du Groupe local LPO, lors des groupes de travail de concertation pour la rédaction du Tome 2 du DOCOB, pour la création

d'un sentier permettant l'accès à la tourbière de la Sagne. M. Rémy appuie son discours en demandant quel représentant de la LPO, l'on souhaitait intégrer au COPIL sachant que le groupe local n'a aucune légitimité juridique. Il préférerait un responsable de la LPO PACA.

- La commune de Villard Saint-Pancrace émet des réserves sur l'intégration de la LPO n'ont pas pour l'intérêt de leur expertise sur le territoire de la ZPS mais pour une trop grande représentation des associations de protection de la nature dans le COPIL aux regards d'autres structures ou acteurs du territoire. En effet, actuellement 3 associations de protection de la nature sont présentes dans le COPIL.
- M. Portier rappelle, s'il en est besoin, que la LPO n'est pas n'importe quelle association de protection de la nature mais la plus grande association de ce type au niveau national et est reconnue à ce niveau. Pour l'instant seules siègent dans le COPIL des associations à légitimité départementale. De même, il rappelle que cette association a été conviée au groupes de travail de concertation, y a toujours été présente et force de proposition.
- Claudine Potin ne voit pas de contre-indication à leur intégration au COPIL mais évoque la nécessité de messages communs des associations de protection de la nature pour qu'il y est notamment une équité dans la représentation dans le COPIL par rapport à d'autres structures ou acteurs du site.
- Christophe Ruth considère qu'il est normal que dans un comité de pilotage que des avis divergent même au sein de diverses associations de protection de la nature. Sinon, une seule suffirait.
- **Au final, le comité de pilotage semble être favorable à l'intégration de la LPO au COPIL sous réserve du retour d'expérience que fera remonter la DDT auprès de la commune et de la structure animatrice pour d'autres site de la région PACA.**

Point sur l'évaluation d'incidence :

Claudine Potin fait un rapide résumé des objectifs des évaluations d'incidence et de leur déclinaison nationale et départementale : 1 liste nationale et deux listes locales dont la deuxième a été signée par le préfet en mars 2013 et prendra effet à partir du 30 mai 2013. Cette liste ajoute 9 cas où l'évaluation d'incidence est obligatoire en site Natura 2000 :

Point réserve biologique dirigée du Bois des Ayes (Christophe Ruth) :

- Plan de gestion non finalisé en raison d'un poste ONF non pourvu jusque juillet 2013. A priori, le plan de gestion devrait être rédigé à l'automne. Le travail commun ZPS/RBD réalisé lors des réunions de concertation pour le plan de gestion et le DOCOB va donc être mis en valeur.
- Plan d'aménagement forestier communal renouvelé depuis 2 ans. Il prévoyait des coupes en 2016 dans le Bois des Ayes mais celles-ci devraient être reportées. Le débardement devrait être réalisé via des moyens alternatifs (câble potentiellement)
- Comptage du tétras-lyre au chant prévu au mois de mai 2013 : les 6, 11 et 17 mai. Pour les personnes intéressées merci de contacter Paul Blanchon de l'ONF qui assure la gestion du comptage.
- Pas de ramassages de graines de Pin cembro prévus cette année. Aucune demande de pépiniériste n'a été faite à l'ONF à ce jour.
- Sky race 2013 : l'organisateur compte repropose le circuit de l'an passé (le 21 juillet) avec une seule modification de parcours : « descendre jusqu'aux chalets des Ayes ». L'an dernier près de 300 concurrents ont participé à cette manifestation sportive. Anne Goussot, animatrice de la ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette et Jean-Baptiste Portier sont retourné

au pas de la casse de l'Ase à l'issue de la course de l'an passé. Apparemment le passage à marquer un sentier inconnu jusqu'au jour de la course. Une réunion de concertation sera réalisée avec l'organisateur, la commune l'ONF et le Parc naturel régional du Queyras pour accepter ou pas le passage de cette course et selon quelles modalités.

|
|